

Direction Générale :

Tél. : 05 46 45 50 97
Fax : 05 46 45 52 94
direction@ght-atlantique17.fr
Rue du Docteur Schweitzer
17019 La Rochelle Cedex

DECISION n°2025-62 Portant délégation de signature

CENTRE HOSPITALIER DE ROCHEFORT

LA DIRECTRICE GENERALE DU GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE

(Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et EHPAD de Surgères)

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles

-L.6141-1 relatif aux établissements publics de santé

-L.6143-7 relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé

-D. 6143-33 à D.6143-34 et R.6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction de certains établissements, en particulier les dispositions concernant la gestion par une direction commune,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 27 juillet 2023 portant détachement de Madame Valérie BENEAT-MARLIER, directrice d'hôpital, pour une durée de quatre ans, dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, des Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, et de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 7 août 2023.

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 23 avril 2024, portant nomination de Madame Edith CHARLIAT en qualité de directrice-adjointe au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, aux Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 15 juillet 2024,

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Marennes portant recrutement de Madame Bérengère DE KERROS en qualité de directrice-adjointe du Centre Hospitalier de Marennes et de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Rochefort à compter du 15 février 2022,

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Rochefort en date du 1^{er} septembre 2011 portant recrutement de Madame Véronique CHRISTIAENS, technicien supérieur hospitalier, responsable sécurité,

Vu la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis en date du 15 janvier 2018 portant recrutement de Madame Margaux MAUDUIT, attachée d'administration, à compter du 29 janvier 2018, responsable des Affaires Médicales,

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle portant recrutement de Madame Julie SARDAINE, attachée d'administration hospitalière à compter du 4 mai 2009, à la Direction des Droits, des Usagers et de la Qualité, chargée des relations avec les usagers, et la convention de mise à disposition de l'intéressée auprès du Centre Hospitalier de Rochefort pour une partie de son temps,

La Direction commune :

**Hôpitaux
La Rochelle-Ré-Aunis**

Hôpital St-Louis
Hôpital Marius Laacroix
Hôpital de St-Martin-de-Ré
Sire du Fief de la Mare
Centre de Soins de Suite
de Marlonges
Etablissement et Service d'Aide
par le Travail (« Le Treuil Moulinier »)

**Centre Hospitalier
de Rochefort**

**Centre Hospitalier
de Marennes**

**EHPAD Résidence
"Val de Gères" Surgères**

**Centre Hospitalier
de l'Île d'Oléron**

Vu la décision de la Directrice du Groupe Hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement à compter du 2 mai 2024, de Madame Elsa LE NAOUR, référente juridique à la Direction des Ressources Humaines du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique,

Vu la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de la Rochelle-Ré-Aunis portant recrutement, à compter du 2 janvier 2012 de Monsieur Bruno DESVEAUX, ingénieur hospitalier coordinateur sécurité,

Vu le contrat à durée indéterminée n°3080 en date du 9 février 2018 et qui remplace le contrat n°01/2401 portant recrutement de Monsieur Jean-Marc PONS, ingénieur hospitalier, responsable de la sécurité des systèmes d'information

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Rochefort portant recrutement par mutation de Madame Laurence THEBAUD-HOUSSAIS, attachée d'administration à la Direction des Finances, responsable de la Facturation, à compter du 4 octobre 2021,

Vu le contrat en date du 1^{er} septembre 2015 portant recrutement de Madame Nathalie LATASTE en qualité de responsable administrative,

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Rochefort portant recrutement, à compter du 9 novembre 2009, de Madame Agnès TRAN en qualité de praticien hospitalier contractuel, et l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Madame TRAN en qualité de praticien hospitalier pharmacien à compter du 27 décembre 2011,

Vu l'arrêté ministériel nommant, à compter du 1^{er} février 2002, Madame Noémie SILBERSTEIN en qualité de praticien hospitalier pharmacien au Centre Hospitalier de Rochefort,

Vu le contrat portant recrutement de Monsieur Julien ARCIZET, en qualité de praticien hospitalier affecté à la Pharmacie du Centre Hospitalier de Rochefort à compter du 2 novembre 2021,

Vu le contrat portant recrutement de Madame Laure GALLAY, en qualité de praticien hospitalier contractuel affectée à la Pharmacie du Centre Hospitalier de Rochefort à compter du 1^{er} octobre 2024,

Vu le contrat portant recrutement de Madame Charlotte GIRAudeau, en qualité d'assistante spécialiste affectée à la Pharmacie du Centre Hospitalier de Rochefort à compter du 2 novembre 2021,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 16 juin 2015 nommant Madame Anne-Christine FROGE en qualité de praticien hospitalier pharmacien au Centre Hospitalier de Rochefort,

Vu l'arrêté ministériel en date du 5 janvier 2004 nommant Madame Sophie COUNIL en qualité de praticien hospitalier pharmacien à temps partiel au Centre Hospitalier de Rochefort,

Vu la convention de Direction Commune entre les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'île d'Oléron et EHPAD de Surgères en date du 6 novembre 2020

Vu l'organigramme de direction commune

DECIDE

Article 1

1.1 - Dans le cadre de sa fonction de Directrice déléguée de l'hôpital de Rochefort, Madame Edith CHARLIAT, directrice-adjointe au Groupe Hospitalier Littoral Atlantique reçoit délégation pour régler l'ensemble des affaires du Centre Hospitalier de Rochefort, définir les priorités en matière d'équipements médicaux et non médicaux et de travaux d'entretien et réparation pour le Centre Hospitalier de Rochefort.

1.2 - Madame CHARLIAT reçoit délégation permanente à l'effet de signer :

- tous courriers, notes de services, nécessaires à la gestion et au fonctionnement général de son site d'affectation et correspondant aux affaires courantes,
- les actes de gestion des affaires courantes avec les partenaires extérieurs conventionnés avec le Centre Hospitalier de Rochefort,
- les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents,
- les autorisations de transport de corps sans mise en bière,
- les actes d'autorisation de prélèvements d'organes et de tissus,
- les réquisitions judiciaires,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police,
- tous les actes de pouvoir de police du Directeur afin de faire assurer sur le Centre Hospitalier de Rochefort la sécurité des biens et des personnes ainsi que la continuité du service public hospitalier.

- signer les contrats de séjour, les règlements de fonctionnement et états des lieux d'entrée et de sortie de l'EHPAD et de l'USLD, les relevés APA.

ainsi que l'ensemble des télé-déclarations relatives aux domaines visés.

1.3 - Madame CHARLIAT, Directrice déléguée, assure la présidence du CSE du Centre Hospitalier de Rochefort.

1.4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame CHARLIAT, la délégation de signature consentie à l'article 1.2 est donnée à Madame Bérengère DE KERROS, Directrice des sites de Marennes et d'Oléron.

1-5 - Madame Margaux MAUDUIT, Madame Julie SARDAINE, Madame Elsa LE NAOUR, Madame Véronique CHRISTIAENS, technicien supérieur hospitalier, Monsieur Bruno DESVEAUX, ingénieur hospitalier coordinateur sécurité et Monsieur Jean-Marc PONS, responsable de la sécurité des systèmes d'information au Groupe Hospitalier Littoral Atlantique, sont habilitées à déposer plainte et à représenter en justice pour le compte et au nom du Centre Hospitalier de Rochefort.

1-6 - Délégation est donnée à Madame Nathalie LATASTE et à Madame Laurence THEBAUD-HOUSSAIS pour la signature des déclarations de naissance et de décès auprès de l'État Civil de la Mairie de Rochefort.

Article 2 – PHARMACIE

2.1 - Dans le cadre de ses attributions, Madame Agnès TRAN, pharmacienne responsable de service au Centre Hospitalier de Rochefort, et en son absence, Madame Noémie SILBERSTEIN, Madame Sophie COUNIL, Madame Anne-Christine FROGE, pharmaciennes, Monsieur Julien ARCIZET, Mme Laure GALLAY, praticiens hospitaliers et Madame Charlotte GIRAUDEAU, assistante spécialiste, ont délégation permanente pour signer toute décision ou tout acte permettant :

- d'engager et de liquider dans la limite des crédits votés, les dépenses de comptes 6021 et 6022 des budgets de fonctionnement,
- d'encaisser les recettes des produits pharmaceutiques rétrocedés.

2.2 - Madame Agnès TRAN, pharmacienne, exerce depuis le 4 juin 2020, la fonction de référent achat du Centre Hospitalier de Rochefort, et en tant que suppléante de Mr Sébastien FALIP au Centre Hospitalier de Marennes, au sein de la fonction achat du GHT Atlantique 17, selon l'organisation définie dans le référentiel documentaire des achats et par la convention constitutive du GHT.

Au titre de ses missions Mme Agnès TRAN reçoit délégation de signature de l'Etablissement support au sein des établissements de Rochefort et de Marennes pour signer exclusivement (pharmacie):

- les marchés spécifiques relatifs à un besoin spécifique et exclusif à l'Etablissement, non mutualisable, après validation du Directeur des achats de l'Etablissement support,
- les marchés dans la limite de 25 000 € HT pour un code donné de la nomenclature pour lequel le Directeur des achats de l'Etablissement support a défini que le montant total des achats de ce code de nomenclature ne dépasserait pas 25 000 € HT,
- les marchés passés pour répondre à une urgence avérée mettant en cause la sécurité et la continuité du service public hospitalier, après validation du Directeur des achats de l'Etablissement support et, en son absence, par l'une des personnes ayant reçu délégation de signature,
- signer les bons de commandes passés auprès des centrales d'achat et notamment l'UGAP, dans les segments d'achats (code de nomenclature) pour lesquels la centrale d'achat concernée a été retenue et après validation du Directeur des Achats.

Madame Agnès TRAN assure sa mission dans le respect des dispositions du code de la commande publique et du référentiel documentaire des achats.

La suppléance de Madame Agnès TRAN est assurée sur le Centre Hospitalier de Rochefort par Noémie SILBERSTEIN, Sophie COUNIL, Anne-Christine FROGE, Julien ARCIZET et Charlotte GIRAUDEAU.

Article 3

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4

La présente décision modifie la décision n° DG 2024-179 du 6 janvier 2025 portant délégation de signature du Centre Hospitalier de Rochefort.

Elle fera l'objet d'une communication aux intéressé(e)s, d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et d'un affichage dans chacun des établissements de la direction commune.

Elle est consultable sur le site internet des établissements du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.

Fait à La Rochelle, le 15/04/25



La Directrice Générale

Valérie BENEAT-MARLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Beneat" with a long horizontal stroke underneath.

